

conspirateurs dans Rome, en l'absence de Catilina, s'était décidé à l'attaque sur l'heure, le coup monté pouvait encore réussir. Mais tous ces hommes étaient incapables et lâches plus encore que leurs adversaires : les jours, les semaines s'écoulèrent et rien ne se dessina.

Preuves saisies
et arrestation
des principaux
conjurés.

Enfin, du camp du Sénat partent des mesures décisives. Lent et minutieux comme toujours, et cachant sous l'apparence des projets à vastes conceptions ou à lointaines perspectives l'ineptie qui s'attarde à l'heure forcée de la crise et de l'action, Lentulus avait noué des intelligences avec les députés de la cité gauloise des Allobroges, alors de séjour à Rome : il s'efforçait d'engager dans le complot ces représentants, endettés eux-mêmes par dessus la tête, d'une nation désorganisée : il était allé, comme ils quittaient la ville, jusqu'à leur adjoindre des affidés et leur donner des lettres pour ceux du dehors. Les Allobroges partent; mais dans la nuit du 2 au 3 décembre, ils sont arrêtés non loin des portes; on saisit leurs lettres et papiers. On vit alors que les envoyés gaulois s'étaient faits les espions de la République; ils n'avaient donné les mains à la conspiration que pour tenir d'elle les preuves tant souhaitées par le consul, et livrer ses chefs. Le matin venu, Cicéron décerne mandat contre les principaux et les plus dangereux : Lentulus, Céthégus, Gabinius et Statilius sont arrêtés : d'autres s'échappent. Détenus ou fugitifs, leur culpabilité était pleinement manifeste. Aussitôt l'arrestation des premiers, les lettres saisies sont produites devant le Sénat : ils n'en peuvent méconnaître ni les sceaux ni l'écriture : on interroge prévenus et témoins : on constate tous les faits à charge, les armes amassées dans les maisons, les menaces partout colportées. Le corps du délit était acquis, et établi juridiquement : les procès-verbaux les plus importants, par les soins de Cicéron, circulaient dans le public¹. L'irritation était

¹ [Ce jour-là fut prononcée devant le peuple la troisième Catilinaire,

universelle contre les conjurés. Les oligarques eussent volontiers tiré avantage des révélations qu'ils avaient dans les mains, et demandé un compte sévère à la démocratie, à César surtout : mais brisés et abattus qu'ils étaient eux-mêmes, ils n'auraient pas su en venir à leurs fins, comme aux temps des deux Gracques et de Saturninus : pour eux, il y avait trop loin entre vouloir et pouvoir. D'autre part, les incendies complotés par les conjurés avaient soulevé la multitude; pour l'ordre marchand, pour tout homme ayant le culte des intérêts matériels, la guerre de débiteur à créancier dégénérait naturellement en un combat à mort : toute la jeunesse du parti se pressait autour du Sénat, frémissante, exaspérée, et menaçant, l'épée à la main, les complices avoués ou cachés de Catilina. La conjuration était à ce moment paralysée : s'il restait encore quelques-uns de ses meneurs debout et libres, tout l'état-major, tous ceux chargés de l'exécution du complot étaient ou captifs ou en fuite; et l'armée rassemblée sous Pæsulæ ne pouvait non plus rien faire, n'ayant plus l'appui d'une insurrection dans Rome.

Dans toute république régulière, quand a pris fin la crise politique, il n'y a plus rien à faire que pour l'armée et les tribunaux. Mais tel était le désarroi du gouvernement dans Rome, qu'il ne se sentait pas de force à tenir sous les verroux deux ou trois hommes de la noblesse. Déjà s'agitaient les esclaves, les affranchis de Lentulus et de ses complices, détenus comme lui : tout se préparait, disait-on, pour les arracher par la violence des maisons privées où ils étaient gardés à vue¹. Pendant les agitations anarchiques des dernières années, il avait surgi dans la ville de véritables entrepreneurs à forfait du désordre et de l'émeute : Catilina averti de ce qui se passait, était aux

Délibérations
dans le Sénat.

où Cicéron rend compte des découvertes faites, et des mesures prises dans la séance du Sénat.]

¹ [In custodia libera.]

portes, et pouvait à toute heure, avec ses bandes, tenter un coup d'audace. Ce qu'il y avait de vrai dans ces rumeurs, impossible de le dire : mais on était fondé à tout craindre, alors surtout que, conformément à la loi constitutionnelle, les consuls n'avaient sous la main ni troupes ni police suffisamment respectable. Rome, en réalité, appartenait à la première bande qui voudrait se ruiner sur elle. On disait tout haut que, pour empêcher les tentatives en faveur des prisonniers, il convenait de les mettre à mort sans forme de procès. Mais à cela faire, on violait la loi. Aux termes du vieux droit sacro-saint de l'appel au peuple, pour porter contre un citoyen la sentence capitale, il fallait l'assemblée des citoyens : nul magistrat ne pouvait les suppléer en cet office; et depuis l'établissement des tribunaux de jury, les jugements publics étant tombés en désuétude, on n'avait plus entendu prononcer la peine de mort. Cicéron aurait donc mieux aimé résister aux redoutables suggestions de l'opinion. Quelque sceptique qu'il fût sur le point du droit, en tant qu'avocat, il n'ignorait point quel profit s'attache au renom de libéralisme, et tant de sang à répandre n'était point pour le convier à l'éternelle rupture avec la démocratie. Mais son entourage, et jusqu'à sa femme (celle-ci appartenant au beau monde¹), le pressaient de couronner par un acte hardi les services qu'il venait de rendre à la patrie. Le consul, alors, ayant grand souci de ne point sembler lâche (c'est le propre des pusillanimes!), au fond, tremblant devant la tâche redoutable qu'il assumait, convoque le Sénat; dans sa perplexité, il lui laisse à décider de la vie ou de la mort des quatre prisonniers². Conduite

¹ [Terentia.]

² [Son allocution au Sénat forme la quatrième Catilinaire. — On lira dans Salluste le discours de César, remanié peut-être, mais dont le fond semble conforme aux paroles réellement prononcées, discours admirable d'adresse et d'éloquence. Le complice secret des conjurés avait pour lui la loi constitutionnelle (Voy. aussi : *Vie de César*, I, p. 324).]

inconséquente, vraiment! Bien moins encore que le magistrat suprême, le Sénat avait les pouvoirs légaux de juridiction, et la responsabilité légale de l'acte n'en remontait pas moins tout entière au consul : mais depuis quand la lâcheté connaît-elle la logique? César mit tout en œuvre pour sauver les coupables; et son discours, plein de menaces déguisées et d'allusions à l'inévitable et prochaine vengeance de la démocratie, laissa dans les esprits une impression profonde. Déjà tous les consulaires et la grande majorité avaient opiné pour l'exécution immédiate; et pourtant voilà que la plupart, et Cicéron avec eux, semblent revenir à l'emploi des formes de la loi. Mais Caton était là, Caton, étroit d'esprit, hargneux, et flairant la complicité chez quiconque soutenait un avis plus doux : il montra à ses collègues l'émeute prête à délivrer les captifs : il jeta sur ces âmes effrayées, hésitantes, une frayeur plus grande, et enfin arracha la résolution meurtrière à la majorité entraînée. L'exécution du sénatus-consulte appartenait à celui qui l'avait mis en délibération. Dès le soir du 5 décembre, à une heure avancée, les coupables sont extraits des maisons où on les garde : ils traversent le Forum encore encombré par la foule, et sont déposés dans la prison, où jadis on enfermait les criminels condamnés à mourir. C'était une sombre voûte, enfouie à douze pieds sous terre, au pied du Capitole, jadis simple puisard de fontaine¹. Le consul en personne y conduisit Lentulus, les préteurs y menèrent les autres, tous sous bonne escorte : nul ne tenta de les délivrer, nul ne savait ce qu'on allait faire d'eux. Étaient-ils mis simplement en lieu plus sûr? Ou marchaient-ils au supplice? A la porte de la prison ils sont livrés aux Triumvirs ayant charge des exécutions capitales², et des-

Exécution
des Catilinaires

¹ [Le *Tullianum*, bâti ou restauré par Servius Tullius (I, pp. 62, 147, 313; II, p. 305). — Voy. aussi Dict. de Smith, v^o *Tullianum*, appelé aussi « la prison Mamertine. »]

² [Triumviri capitales. Voy. Dict. de Smith.]

cendus dans l'oubliette, ils sont immédiatement étranglés, à la lueur des torches. Le consul, debout près de la porte, avait attendu la fin du sinistre drame : bientôt il repasse par le Forum, jetant de sa voix claire et bien connue, à la foule muette et anxieuse, ces simples mots : « Ils ont vécu ! » Jusque dans le milieu de la nuit le peuple circula par les rues, acclamant Cicéron, envers qui il se croyait redevable du salut de ses maisons et de ses biens. Le Sénat ordonna des actions de grâce publiques ; et les principaux de la noblesse, Caton, Quintus Catulus, saluèrent du nom de « Père de la patrie », donné pour la première fois à un citoyen, l'auteur de la sentence exécutée dans le Tullianum. Quoi qu'ils fissent, c'était là un acte cruel, d'autant plus cruel que tout le peuple l'estimait grand et méritoire. Jamais gouvernement ne se montra plus au-dessous de sa mission que la République romaine en cette nuit fatale où la majorité du pouvoir, votant de sang-froid et avec l'assentiment public, disposa sans procès de la vie de détenus politiques, coupables et punissables devant la loi sans nul doute, mais qui jusque là n'avaient point encouru la peine capitale ; où on les tua en toute hâte, parce qu'on n'osait les confier à la prison, parce que la police régulière était impuissante. La tragédie, dans l'histoire, a presque toujours son côté comique : ici, le trait à noter, c'est de voir le plus brutal et le plus tyrannique forfait s'accomplissant par la main du plus inconséquent et du plus timoré des hommes d'État de Rome : c'est de voir le « premier consul populaire » qu'ait eu la République, choisi en quelque sorte pour porter la main sur le droit d'appel, sur le palladium des antiques libertés romaines !

L'insurrection
d'Étrurie
est vaincue.

La conspiration dans la ville écrasée avant d'avoir pu éclater, restait à étouffer l'insurrection d'Étrurie. Catilina y avait trouvé réunis 2,000 hommes environ : mais les

* [Vixerunt.]

recrues lui arrivant en foule, sa bande s'était vite à peu près quintuplée : déjà il avait deux légions quasi-complètes, mais dont le quart seulement était suffisamment armé. Il se jeta dans la montagne, évitant un choc avec les troupes d'Antonius : il aimait mieux achever l'organisation de sa petite armée, et attendre l'explosion de la révolte dans Rome. Il apprend sur ces entrefaites l'issue contraire des événements : aussitôt ses hommes de se débander : les moins compromis rentrent chez eux en foule. Le reste, gens plus déterminés ou poussés par le désespoir, tente de franchir les passes de l'Apennin et de fuir en Gaule ; mais quand ils arrivent au pied des montagnes, non loin de *Pistoria* (*Pistoie*), ils se trouvent comme pris entre deux feux. Devant eux, se tient posté le corps de Quintus Métellus, venu de Ravenne et d'Ariminum, et qui défend le versant du nord : derrière eux sont les légions d'Antonius, que ses officiers ont enfin décidé à marcher et à faire campagne au cœur de l'hiver. La bataille s'engage entre les soldats de la République et les insurgés, au fond d'une étroite vallée, dominée par des hauteurs de rochers : quant au consul, il ne veut pas se faire l'exécuteur de la vindicte publique contre son ancien allié ; et sous un prétexte quelconque, il a ce jour-là, donné le commandement à *Marcus Pétréius*, vieux capitaine, blanchi sous les armes. Le terrain laissait peu d'avantage à ceux qui avaient pour eux le nombre. Catilina, comme Pétréius, met par devant ses hommes les plus sûrs : nul ne donne ou ne reçoit quartier. Le combat dure longtemps : des deux côtés tombent bon nombre de vaillants. Au moment d'en venir aux mains, Catilina avait fait emmener son cheval et les montures de tous ses officiers : il montra en ce jour que la nature l'avait fait pour une destinée peu commune, sachant commander en général et combattre en soldat. Enfin Pétréius avec sa garde [la *cohorte prétorienne*] enfonce le centre de l'ennemi qu'il disperse, et se retourne

à la fois contre les deux ailes : son mouvement décide la victoire. Les cadavres des Catiliniens (on en compta 3,000) couvraient le sol, alignés à leur rang de combat : quant à leur chef et à ses officiers, ils s'étaient jetés sur les Romains, quand ils virent tout perdu ; ils avaient cherché et rencontré la mort (commencement de 692). Antonius victorieux malgré lui, reçut du Sénat le titre d'*imperator*, titre flétrissant, à vrai dire ! De nouvelles fêtes d'actions de grâces attestèrent que gouvernement et gouvernés, tous s'habituèrent à la guerre civile.

62 av. J.-C.

Crassus et César.
Leur position
au regard
des anarchistes.

La conspiration anarchique, à Rome et en Italie, avait été noyée dans les flots de sang : il n'en restait trace que dans les procès criminels, qui décimèrent à Rome et dans les villes étrusques, les affiliés de la faction détruite, et dans les bandes grossières des brigands. En 694, par exemple, il fallut la force militaire pour écraser aux environs de Thurium une troupe formée des débris des hordes de Spartacus et de l'armée de Catilina. Mais il importe de le constater : le coup porté aux anarchistes, qui complotaient l'incendie de la ville, ou combattaient à Pistoria, n'avait pas atteint qu'eux seuls : le parti démocratique était aussi frappé. Ce parti, comme il avait eu la main dans les machinations de 688, trempait encore dans celles de la veille : le fait, pour n'être pas juridiquement prouvé, en ce qui concerne César et Crassus notamment, n'en est pas moins certain aux yeux de l'histoire. De ce que Catulus, et les principaux des Sénatoriens avaient traité César de complice ; de ce que César au Sénat avait parlé et voté contre l'assassinat judiciaire prémédité par l'oligarchie, il ne ressort nullement de là que sa complicité fût manifeste. Chicane de parti n'est point preuve. D'autres circonstances néanmoins viennent peser sur la balance. Des témoignages explicites, incontestables, montrent César et Crassus au premier rang parmi les fauteurs de la candidature consulaire de Catilina. Quand César, en 690, fit traduire les agents de Sylla devant

60.

66.

64.

son tribunal (p. 322), il les condamna tous, acquittant le seul Catilina, le plus coupable et le plus infâme. Le 3 décembre, quand Cicéron déroulait ses révélations et les noms des conjurés devant le Sénat, il ne fit pas mention de ces deux mêmes personnages ; et pourtant il est sûr que les dénonciateurs, outre ceux qui furent soumis à l'interrogatoire, avaient aussi parlé de « nombreux innocents » que le consul jugea à propos de rayer de sa liste. Et plus tard, au bout de quelques années, quand il n'avait plus les mêmes raisons de taire la vérité, il n'hésita pas à ranger César parmi les conjurés. De même n'y avait-il point une accusation indirecte, mais claire, à donner à garder à César et à Crassus, en leur qualité de sénateurs, deux des quatre conjurés arrêtés ce même jour (3 décembre), les moins dangereux, il est vrai, Statilius et Gabinius. Les laissant échapper, ils se trahissaient aussitôt devant l'opinion publique : les retenant prisonniers, ils se séparaient de leurs complices, et se compromettaient aux yeux de la faction. Un incident qui se passa dans le Sénat fait voir l'embarras de leur situation. Lentulus venait d'être arrêté avec ses consorts. Un agent de la conspiration, envoyé à Catilina [*Tarquinius*] et enlevé sur la route, était amené devant le Sénat, où, sous promesse de l'impunité, il fit un aveu circonstancié. Quand il en arriva à la partie la plus délicate de la confession, déjà il nommait Crassus, comme étant celui dont il tenait sa mission : aussitôt les sénateurs de l'interrompre, et sur la proposition de Cicéron, d'anéantir toute la déposition sans vouloir pousser plus loin l'enquête : puis, malgré l'amnistie donnée, de mettre le messenger en prison, jusqu'à ce qu'il se rétractât, jusqu'à ce qu'il eût déclaré qui l'avait incité à une telle imposture. On savait tout, cela est clair. Témoin ce Sicinius qui, invité à s'attaquer à Crassus, ne se soucia pas de « prendre le taureau par les cornes ! » La majorité des sénateurs et Cicéron le

* [Il s'agit ici du *Sicinius*, dont parle Plutarque (*Crass.*, 7). « Il a du foin à la corne » (*habet fœnum in cornu*), aurait-il dit.]

premier, ne voulaient pas que les révélations allassent au-delà d'une certaine limite. Au dehors, on n'y mettait point tant de façons : les jeunes gens, appelés aux armes contre les incendiaires en voulaient à César plus qu'à nul autre. Le 5 décembre, à sa sortie du Sénat, ils l'entourèrent, la pointe de leurs épées contre sa poitrine, et peu s'en fallut qu'il ne perdit alors la vie, en ce même lieu où seize ans après il tombera sous les coups d'autres meurtriers : à partir de ce jour il ne reparut plus à la Curie. Concluons : à suivre et à étudier la marche de toute la conspiration, on ne peut se défendre du soupçon, que derrière Catilina, se tinrent à toute heure des hommes plus puissants. Forts de l'absence de preuves juridiques et complètes, de la tiédeur ou de la lâcheté d'un Sénat à demi ignorant de l'état des choses et toujours prêt à saisir prétexte à ne rien faire, ces hommes avaient empêché le magistrat d'agir avec vigueur, procuré au chef des insurgés les moyens d'un libre départ ; et quand la guerre déclarée, on envoya une armée contre les rebelles, ils avaient tout fait pour qu'elle tournât en armée auxiliaire de la rébellion. Enfin, comme si ce n'était point assez de l'événement du complot pour nous en montrer les fils dans des mains plus hautes que les mains de Lentulus et de Catilina, nous ne pouvons passer sous silence la conduite ultérieure de César. Longtemps après, quand il sera au sommet du pouvoir, ne le verrons-nous pas entretenir une étroite alliance avec les rares Catiliniens encore vivants, avec *Publius Sittius*, le chef de partisans de Mauritanie ? N'apportera-t-il pas, dans le code du crédit et de la dette, ces mêmes adoucissements que sollicitaient les proclamations de Manlius ? Voilà certes, bien des indices, et qui parlent clairement ; et puis, à leur défaut même, ne voit-on pas manifestement que la démocratie, courbée, abattue devant le pouvoir militaire qui avait grandi à côté d'elle, et plus que jamais se faisait menaçant, ira chercher son salut jusque dans les complots souterrains, jusque dans l'al-

liance avec l'anarchie. On était revenu à un état de choses semblable à celui des temps de Cinna. Pendant que Pompée, à peu près comme Sylla naguère, dominait en Orient, Crassus et César s'efforçaient de créer en Italie une force opposante, à l'instar de Cinna et de Marius, mais bien décidés à s'en servir mieux qu'eux, s'il était possible. Fallait-il pour arriver au but, passer par le terrorisme et l'anarchie ? Catilina était leur homme. Naturellement et par décence, ils restaient au second plan, et laissaient la plus laide besogne à des mains plus sales, comptant bien s'installer plus tard sur le terrain politique conquis. L'entreprise manqua : aussitôt, chacun des nobles conspirateurs de cacher par tous les moyens son jeu de la veille. Enfin, quand plusieurs années après, le conspirateur d'aujourd'hui sera en butte à son tour aux complots, le voile s'épaissira de plus en plus sur ces années sombres de la vie du grand homme : il aura même ses apologistes, qui écriront des livres pour lui¹.

Depuis tantôt cinq ans, Pompée restait dans l'est, à la

¹ Je fais ici allusion au *Catilina* de Salluste, écrit par un *césarien* de profession, et publié en 708, soit pendant la régence de César, soit plutôt pendant le triumvirat de ses héritiers. Ce livre est tout un plaidoyer politique. L'auteur y parle à l'honneur du parti démocratique, devenu déjà le fondement de la monarchie romaine : il s'évertue à laver la mémoire de César d'une noire flétrissure, et à montrer blanc comme neige l'oncle du triumvir Marc-Antoine (cf., par exemple, Sall. 59, avec Dion Cassius, 37, 39). De même dans *Jugurtha*, Salluste avait voulu mettre à nu les misères du régime oligarchique, et célébrer Gaius Marius, le coryphée de la démocratie. De ce qu'en écrivain habile il a su dissimuler ses tendances apologétiques ou accusatrices, il ne s'ensuit nullement que ses livres, pour être admirables, ne soient pas des livres de parti. — [Nous renvoyons aux auteurs originaux, à Salluste, à Cicéron, à Suétone et à Plutarque (*Vies de César*, *Cicéron*, *Crassus et Caton le Jeune*). On lira de même et utilement le *Catilina*, de M. Mérimée (Paris, 1853) plus sévère pour César que l'empereur Napoléon III. Dans la vie de César (I, pp. 320-340) la conspiration n'est plus pour ainsi dire que politique : la guerre à la société, incendies, meurtres projetés, tout cela est mis en question ou très-atténué, et la participation de César est niée. C'est là aller trop loin en faveur de son héros. J'y relève aussi plus d'une pensée, plus d'une maxime qui fait songer aux événements de notre propre et moderne histoire (pp. 335, 339, 359, etc.) En revanche, le rôle de Cicéron, faible et inconsistant, me paraît justement apprécié.]

Complet
abattement
du parti
démocratique.

71 av. J.-C.

71.

63.

70.

tête des armées et des flottes : depuis cinq ans la démocratie conspirait dans Rome pour le renverser, son succès était fait pour la décourager. Après d'indicibles efforts, elle n'avait rien gagné : loin de là, elle avait immensément perdu, moralement et matériellement. Déjà la coalition de 683 (p. 244) avait eu ses déboires pour les démocrates de pur sang, encore bien qu'en cette occurrence la démocratie n'avait dû pactiser qu'avec deux des principaux de l'autre parti, et leur eût imposé d'ailleurs son programme. Aujourd'hui elle a fait alliance avec une bande d'assassins et de banqueroutiers, presque tous transfuges du camp aristocratique; et il lui a fallu, ne fût-ce que pour un temps, accepter leur plan d'opérations, avec le terrorisme des tristes jours de Cinna. Aussitôt elle s'aliène le parti des intérêts matériels, cet élément si important de la coalition de 683 : celui-ci, éperdu, se jette dans les bras des optimates et de tous ceux qui voudront ou pourront le défendre contre l'anarchie. La multitude des rues, si peu hostile qu'elle se montre à l'émeute, trouve incommode cependant qu'on lui brûle les maisons sur la tête : elle se montre tiède. Circonstance remarquable, dans cette même année (694), on avait pleinement rétabli, par sénatus-consulte et sur la motion de Caton, les distributions frumentaires sempronniennes. L'alliance des chefs des démocrates avec l'anarchie avait comme enfoncé le coin entre eux et la masse des citoyens de Rome; et l'oligarchie, non sans un succès momentané, tenta d'élargir le schisme, et d'attirer le peuple à sa cause. Enfin Pompée allait revenir à demi averti, à demi irrité par toutes ces machinations : après tout ce qui s'était passé, après que les démocrates avaient, à vrai dire, brisé eux-mêmes les liens qui les rattachaient à lui, ils ne pouvaient plus vraiment lui demander (demande juste peut-être, en 684), de ne pas frapper de son épée cette même puissance qu'il avait portée en haut, elle, à son tour, le poussant au pinacle. Ainsi s'était déshonorée et

affaiblie la cause démocratique : percée impitoyablement à jour, sans direction, sans énergie, elle succombait sous le ridicule. N'est-il besoin que d'infliger l'humiliation au régime oligarchique à demi mort, ou de s'agiter en maintes frivoles menées, pour une telle tâche, elle est grande et forte. Elle tombe à terre, à son tour, dès qu'elle veut saisir l'objet politique de ses convoitises. Avec Pompée, ses rapports n'étaient que pitoyable fausseté : tout en accumulant louanges et hommages, elle ourdit contre lui intrigue sur intrigue, qui l'une après l'autre crèvent et s'évanouissent comme bulles de savon. Le capitaine-général des terres et des mers de l'Orient, loin de se mettre en défense, semble ne rien apercevoir de toutes ces manœuvres; et ses victoires sur les démocrates rappellent Hercule écrasant les Pygmées, sans s'en douter. Un jour, ils tentèrent d'allumer l'incendie des guerres civiles, et ne le purent : si la faction anarchique avait déployé plus de vigueur, la démocratie pure, sans doute, aurait pris ses bandes à gage : mais elle n'aurait su ni les conduire, ni les sauver, ni mourir avec elles. Et ainsi, la vieille oligarchie, ce corps à demi-mort, ravitaillé soudain par les masses venues de l'autre camp, se rencontrant bientôt avec Pompée sur le terrain d'un intérêt manifestement commun, avait repris des forces, repoussé la tentative révolutionnaire et remporté sa dernière victoire. Durant ce temps, Mithridate était mort : l'organisation de l'Asie-Mineure et de la Syrie s'achevait : à toute minute, l'Italie attendait le retour du proconsul. L'heure décisive était donc prochaine : mais entre l'*Imperator* revenant plus glorieux, plus puissant que jamais, et les démocrates abattus, épuisés et dissous, à quelle part dans la décision leurs chefs pouvaient-ils prétendre? Crassus prépare l'embarquement de sa famille, de son or : il veut aller chercher un asile en Orient; et César lui-même, cette nature pleine d'énergie et de ressort, César semble tenir la partie pour perdue. Cette même année (694),

63 av. J.-C.

il se portait candidat au grand-pontificat (p. 322) : quand il sortit de sa maison, le matin de l'élection, on l'entendit s'écrier que, s'il ne réussissait pas, il n'en repasserait plus le seuil ¹.

¹ [Plutarch. *Cæs.*, 7. — *Vie de César*, 1, pp. 317-319.]

CHAPITRE VI

RETOUR DE POMPÉE. COALITION DES PRÉTENDANTS

Lorsque Pompée, sa mission accomplie en Orient, tourna ses regards du côté de sa patrie, il y vit le diadème pour la seconde fois sous sa main. Depuis longtemps la marche de la République la menait à la catastrophe : pour tout spectateur impartial, il devenait manifeste, et mille fois la prédiction s'était répétée, qu'au jour où le régime aristocratique prendrait fin, il ferait nécessairement place à la monarchie. Terrassé à la fois par l'opposition libérale, et par la dictature des armes, le Sénat expirait; et au début du nouvel ordre de choses, il ne s'agissait plus déjà que de la consécration des personnes nouvelles, des noms et des formes. Nettement indiqués d'ailleurs dans le mouvement mi-parti démocratique, mi-parti militaire, les événements des cinq dernières années avaient achevé le travail déjà ancien de la transformation politique. En Asie, dans ces provinces qui s'obstinaient à voir un Roi dans tout réorganisateur venu

Pompée
en Orient.